

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

11 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 074 674

21 N° d'enregistrement national : 17 71416

51 Int Cl⁸ : A 61 B 17/16 (2018.01)

12

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE

A3

22 Date de dépôt : 21.12.17.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 14.06.19 Bulletin 19/24.

56 Les certificats d'utilité ne sont pas soumis à la
procédure de rapport de recherche.

60 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

○ Demande(s) d'extension :

71 Demandeur(s) : WOOG THIERRY — FR.

72 Inventeur(s) : WOOG THIERRY.

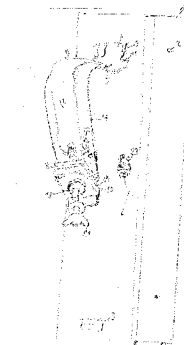
73 Titulaire(s) : WOOG THIERRY.

74 Mandataire(s) : WOOG THIERRY.

54 PINCE A OS REVERSIBLE EQUIPEE DE MANCHONS SEPARES, PEUT SI VISSER LA MOITIE D'UN OS.

57 Dispositif de pince à os lame plate (1) courbée à 6 endroits formant un rectangle arrangé sur le bas un petit déport en L à l'envers, la structure bénéficie de trou (2) se cale contre un mur, le tout vissé au mur. L'avant bénéficie de trois trous (3) carré ou rectangulaire de calage, le centre plus haut que la moitié, celui du haut et le bas à distance égale du trou centrale, le bas de la pince (4) est constitué d'une plaquette (8), les 2 coins (10) du bas coupés reste une languette qui va s'enclavée dans le trou du centre d'un côté de la plaquette se fait fixer la lame (4) du même diamètre trouée au centre et taraudé plié à angle droit le pli étant au même niveau que le bas de la ferrure des 2 découpes se prolonge à plat remontées en biais, le haut une courbe (5) en demi lune, puis à plat les 2 coins coupés (11) la languette (6) courbée et recourbée la courbure se cale dans un des trous (3) du haut ou du bas, au préalable la languette (6) le dessous s'est fait fixé une languette par dessus aux même dimensions juste décalé vers l'avant sert de cale. Une lamelle (12) recourbée (13) en demi lune à l'arrière, un trou allongé au centre du demi lune, y est fixé une cale (22) en demi lune trouée et taraudée au centre, la lamelle se prolonge tout droit pour finir courbée (14). Un double L (17) laissant au centre un petit espace, le centre est troué, la petite partie du L les coins du bas découpe, reste une languette en petit L couchée, la pièce vient s'enclavée dans le trou du milieu est calé par la plaquette (8). Une entretoise (18) de maintien et de calage une structure ronde arrangée d'un trou au centre, d'un côté rehaussé puis réduit une nouvelle réduction celle-ci sera filetée, va se caler dans les L et se vissera dans la plaquette (8), dans le trou coulisse une vis à tête de papillon (21) fixé dans la cale du demi lune (22). Dans un

trou (2) sur le côté à l'avant peut se faire fixer par un boulon à une structure en forme de pyramide sans pointes (23) équipé d'un gros filetage. Une pince à os interchangeable avec attache rapide, destinée à prendre un os en travers peut-être de gros format, dispose d'un système où la moitié d'un gros os coupé en deux peut se visser par dessus.



FR 3 074 674 - A3



La présente invention concerne un dispositif de pince à os interchangeable avec attache rapide, prévu pour maintenir un os du petit au grand format dispose d'un système où la moitié d'un gros os coupé en deux peut se visser par dessus.

Une lame plate (1) courbée à 6 endroits formant un rectangle arrangée sur le bas un
5 petit déport en L à l'envers, la structure bénéficie de trou (2) se cale contre un mur dans le L passe la plainte, le tout vissé dans le mur à l'aide de vis et de chevilles. L'avant bénéficie de trois troues (3) carré ou rectangulaire de calage, le premier au centre plus haut que la moitié, celui du haut et le bas à distance égale du trou centrale, les trous servent à maintenir et à caler une pince à os, le bas de la pince (4)
10 est constitué d'une plaquette (8), les 2 coins (10) du bas coupés reste une languette (9) qui va s'enclavée dans une partie du trou du centre d'un côté de la plaquette se fait fixer la lame (4) de la même hauteur et largeur troué au centre et taraudé (25) plié à angle droit (24) le plie étant aux même niveau que le bas de la ferrure des 2 découpes se prolongent à plat remontée en biais, le haut une courbe en (5) demi
15 lune, puis à plat les 2 coins coupés (11) la languette (6) restante courbée et recourbée la courbure se cale dans un des trous (3) du haut ou du bas, au préalable la languette (6) du dessous de la lame (4) s'est fait fixée une languette (7) par dessous aux mêmes dimensions juste décalé vers l'avant sert de cale. Le tout pourrait être réalisé d'une seule pièce. Une lamelle (12) recourbée (13) en demi lune
20 à l'arrière, un trou allongé au centre de la demi lune, y est fixé une cale (22) en demi lune trouée et taraudée au centre, la lamelle se prolonge tout droit pour finir courbée (14). Un double L (17) laissant au centre un petit espace, les hauts sont mis à niveau le centre est troué, la petite partie du L du bas se fait découper les coins (15), reste une languette (16) en petit L couchée, la pièce vient s'enclavée dans le trou du
25 milieu et est calée par la languette (9) de la plaquette (8). Une entretoise (18) de maintien et de calage une structure ronde les côtés peuvent être arrangés style boulon, équipé d'un trou au centre, d'un côté rehaussé puis réduit (19) une nouvelle réduction (20) celle-ci sera filetée, va se caler dans les L et se vissera dans le trou taraudé (25) de la plaquette (8), dans le trou se coulisse une vis à tête de papillon
30 (21) fixé dans la cale du demi lune (22). Dans un trou (2) sur le côté à l'avant peut se faire fixer par un boulon à une structure en forme de pyramide sans pointe (23) équipé d'un gros filetage.

Revendications

1) Dispositif concernant un système de pince à os interchangeables avec attache rapide, prévu pour maintenir des os de différents formats caractérisée en ce qu' une lame plate (1) courbée à 6 endroits formant un rectangle arrangés sur le bas un petit déport en L à l'envers, la structure bénéficie de trou (2) se cale contre un
5 mur dans le L passe la plainte, le tout vissée dans le mur à laide de vis et de chevilles.

2) Dispositif selon la revendication 1 caractérisée en ce que l'avant bénéficie de trois troues (3) carré ou rectangulaire de calage, le premier au centre plus haut que la moitié, celui du haut et le bas à distance égale du trou centrale, les trous
10 servent à maintenir est à caler une pince à os,

3) Dispositif selon la revendication 1 ou la revendication 2 caractérisée en ce que le bas de la pince (4) est constituée d'une plaquette (8), les 2 coins (10) du bas coupés reste une languette (9) qui va s'enclavée dans une partie du trou du centre d'un côté de la plaquette se fait fixer la lame (4) de la même hauteur et largeur
15 trouée au centre et taraudé plié à Angle droit le plie étant au même niveau que le bas de la ferrure des 2 découpes se prolongent à plat remontes en biais, le haut une courbe (5) en demi lune, puis à plat les 2 coins coupés (11) la languette (6) courbée et recourbée la courbure se cale dans un des trous (3) du haut ou du bas, la languette (6) le dessous de la lame (4) se fait fixée une languette (7) par dessus aux
20 mêmes dimensions juste décalé vers l'avant sert de cale. Le tout pourrait être réalisé d'une seule pièce.

4) Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisée en ce qu'une lamelle (12) recourbée (13) en demi lune à l'arrière, un trou allongé au centre du demi lune, y est fixé une cale (22) en demi lune troué et
25 taraudé au centre, la lamelle se prolonge tout droit pour finir courbée (14).

5) Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisée en ce qu'un double L (17) laissant au centre un petit espace, les hauts sont mis à niveau le centre est troué, la petite partie du L du bas se fait découper les coins (15), jusque au dessus de l'espace à la mensuration du trou au niveau de
30 l'autre reste une languette (16) en petit L couché, la pièce vient s'enclavée dans le trou du milieu est calé par la languette (9) de la plaquette (8).

6) Dispositif selon la revendication 3 caractérisée en ce qu'une entretoise (18) de maintien et de calage une structure ronde arangée d'un trou au centre, d'un côté rehaussé puis réduit (19) une nouvelle réduction (20) celle-ci sera filetée, va se
35 caler dans les L et se vissera dans le trou taraudé de la plaquette (8), dans le trou coulisse une vis à tête de papillon (21) fixé dans la cale du demi lune (22).

7) Dispositif selon la revendication 4 caractérisée en ce que dans un trou (2) sur le côté à l'avant peut se faire fixer par un boulon à une structure en forme de pyramide sans pointes (23) équipée d'un gros filetage.